

Audit
Conseil
Expertise



52 Rampe Bouvreuil
76000 Rouen
Tél. +33 (0) 2 35 88 62 00
Fax. +33 (0) 2 35 70 60 38
bsec@actheos.com

www.actheos.com

**ASSOCIATION ROUENNAISE
DE READAPTATION
ET DE L'ENFANCE DEFICIENTE**

549 rue Herbeuse
76230 BOIS GUILLAUME

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Experts Comptables
Commissaire aux comptes

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

Paris
Rouen
Bordeaux
Le Havre
Saint-Brieuc
Rennes

ASSOCIATION ROUENNAISE DE READAPTATION ET DE L'ENFANCE DEFICIENTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Rouennaise de Réadaptation et de l'Enfance Déficiante (A.R.R.E.D) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un déficit de l'exercice de 395 477 € et un total bilan de 17 563 096 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les comptes annuels des associations du secteur sanitaire et social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par le règlement ANC n°2019-04. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre association établis au 31 décembre 2022 annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôles des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.
- Nous avons également apprécié la correcte application de la réglementation comptable applicable aux associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux, et en particulier le respect de l'application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, la présentation des fonds propres, leur variation et particulièrement le traitement des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE


BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
ACTHEOS

Mathieu AMICE
2023.06.22
14:28:50 +02'00'

COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	281 001	193 401	87 600	74 694
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	43 505	36 131	7 375	2 043
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 255 050		1 255 050	1 255 050
	Constructions	10 408 247	6 350 730	4 057 517	4 130 886
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 006 182	2 494 160	512 022	505 814
	Autres immobilisations corporelles	2 281 511	1 594 607	686 904	573 294
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	491 290		491 290	115 413
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	207 474	6 552	200 922	200 922
	Créances rattachées à des participations	2 707		2 707	2 874
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	725 000		725 000	750 000
	Autres immobilisations financières	26 223		26 223	42 193
TOTAL (I)		18 728 189	10 675 580	8 052 609	7 653 183
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	45 625	9 326	36 299	25 851
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	14 102		14 102	19 073
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	809 756	98 647	711 109	649 893
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	885 558		885 558	578 344
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 086 953	706	3 086 247	786 430
	DISPONIBILITES	4 733 526		4 733 526	9 896 691
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	43 646		43 646	37 462
	TOTAL (II)	9 619 166	108 679	9 510 487	11 993 744
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		28 347 355	10 784 259	17 563 096	19 646 927
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				27 707	795 067
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	3 797 984	3 726 447
	Fonds propres complémentaires	1 203 786	1 203 786
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 223 514	1 223 514
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	5 640 545	5 570 924
	Autres	166 587	166 587
	Report à nouveau	371 457	175 096
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(87 329)	(237 432)
	Excédent ou déficit de l'exercice	(395 477)	164 435
	Total des fonds propres (situation nette)	11 921 068	11 993 359
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	77 730	21 669
	Provisions réglementées	96 048	96 048
	Total des autres fonds propres	173 777	117 716
	Total des fonds propres	12 094 845	12 111 075
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	86 368	118 116
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	133 574	110 914
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	727 409	535 756
	Total des fonds reportés et dédiés	947 350	764 785
Provisions	Provisions pour risques	37 305	48 240
	Provisions pour charges	458 532	453 586
	Total des provisions	495 837	501 825
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 392 706	4 026 570
	Emprunts et dettes financières divers	5 438	5 534
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	190	190
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 833	573 373
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 785 787	1 437 541
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	131 429	116 256
	Autres dettes	40 749	37 008
	Produits constatés d'avance	122 931	72 770
	Total des dettes	4 025 063	6 269 242
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	17 563 096	19 646 927
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(395 476,83)	164 435,31
	(1) Dont à moins d'un an	2 745 567	4 962 217
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 623 157

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	13 400	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 341	2 319
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 318 621	1 329 840
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	14 350 676	13 455 401
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	43 089	92 430
	Utilisations des fonds dédiés	59 977	13 170
	Autres produits	354 294	205 305
Total des produits d'exploitation		16 141 398	15 098 464
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		408
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		(4 394)
	Variation de stock	(10 448)	
	Autres achats et charges externes	3 902 265	3 788 607
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	814 210	695 760
	Salaires et traitements	7 728 985	6 598 638
	Charges sociales	3 136 992	2 556 890
	Dotation aux amortissements et dépréciations	717 637	681 885
	Dotation aux provisions		33 541
	Reports en fonds dédiés	227 837	623 673
	Autres charges	33 496	47 847
Total des charges d'exploitation		16 550 974	15 022 855
RESULTAT D'EXPLOITATION		(409 576)	75 609

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(409 576)	75 609
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	28 298	15 813
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	52	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		28 350	15 813
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		339
	Intérêts et charges assimilées	28 120	24 547
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		28 120	24 886
RESULTAT FINANCIER		229	(9 073)
RESULTAT COURANT avant impôts		(409 347)	66 536
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	28 528	107 024
	Sur opérations en capital	21 027	10 994
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	10 935	
	Total des produits exceptionnels	60 491	118 018
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	34 833	19 733
	Sur opérations en capital	11 566	385
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	222	
	Total des charges exceptionnelles	46 621	20 118
RESULTAT EXCEPTIONNEL		13 870	97 899
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		16 230 238	15 232 295
TOTAL DES CHARGES		16 625 715	15 067 859
EXCEDENT ou DEFICIT		(395 477)	164 435
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **17 563 096** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **16 230 238** euros
 - un total charges de **16 625 715** euros
 - dégage un résultat de **-395 477** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 563 096** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **16 230 238** euros et un total **charges** de **16 625 715** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-395 477** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

1 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Rouennaise de Réadaptation de l'Enfance Déficiente, (l'ARRED), est une association de droit privé à but non lucratif, fondée en 1955 conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, et dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel le 27 mai 1955.

L'ARRED est une association de parents de personnes en situation de handicap, et d'amis partageant les mêmes valeurs. Créée à l'origine par des parents et des personnes proches pour des enfants déficients qui ne trouvaient pas de place à l'école, sa mission aujourd'hui est de proposer aux enfants et adultes en situation de handicap, différentes modalités d'accompagnement, dans le respect de leur choix. Elle est apolitique et non confessionnelle. Sa mission est aussi de représenter les personnes handicapées et leur famille.

Au 31 décembre 2022, environ 2090 professionnels (191 ETP)) sont au service des enfants, adolescents et adultes accueillis : médecins, directeurs, chefs de service, éducateurs, rééducateurs, aides médico psychologiques, moniteurs d'atelier, infirmières, aides-soignants, comptables, secrétaires, maitresses de maison, agents de service....

Règles et Méthodes Comptables

L'Association met en œuvre les moyens nécessaires à un développement psychique, physique et intellectuel harmonieux des personnes qui lui sont confiées. Selon l'âge et le degré d'autonomie, l'Etablissement ou le Service favorise leur épanouissement par l'éducation, la rééducation, l'accompagnement, l'hébergement, l'adaptation, la formation, l'exercice d'une activité pouvant s'insérer dans une pratique commerciale, l'insertion sociale, l'organisation de loisirs, de transferts, la pratique d'activités sportives, culturelles et artistiques.

L'ARRED est sensible à l'importance des besoins non satisfaits en structures et services adaptés, ce qui contribue à l'exclusion, et à des situations de marginalisation. Elle se fait un devoir de proposer la création, ou l'extension d'établissements et services pour y remédier, au nom de l'ARRED, ou dans le cadre d'une démarche de coopération. Elle entend être une association innovante, dans le respect de son champ d'action.

Présentation des unités de direction

En 2022, l'Association accompagne environ 420 personnes handicapées, dans trois unités de direction :

L'unité de direction « Travail et Vie sociale » : organisée autour d'un ESAT, d'un foyer d'hébergement et de deux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), et d'un Service d'Accompagnement à la vie Professionnelle (SAVP).

L'unité de direction « De l'enfance à l'âge adulte » : regroupe un institut médico-éducatif (IME), et un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) en mode parcours (DAME). Une section pour enfants et adolescents polyhandicapés (SEAP) et un Centre d'Education Conductive.

L'unité de direction « Polyhandicap et handicap rare » : elle comprend une maison d'accueil spécialisée (MAS), « La Maison de l'ARRED », pour personnes polyhandicapées et avec handicap rare, selon 4 modalités d'accompagnement (hébergement, accueil temporaire et accueil de jour et de répit).

Règles et Méthodes Comptables

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des l'avis

n°2013-04, 2018-06 et 2019-04 de l'A.N.C.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

Gros œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel détection alarme	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Matériel de transport	4 à 8	ans
Matériel de bureau et infor	2 à 5	ans
Autres	1 à 10	ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

STOCKS

Les stocks et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour où la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les VMP sont comptabilisées à leur cours d'achat et un produit net sur cession de VMP est dégagé au moment de leurs reventes. Au 31 décembre, les moins-values latentes sont éventuellement constatées par une provision pour dépréciation des VMP. Les plus-values latentes ne donnent lieu à aucune écriture comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques imposées par la réglementation budgétaire (instruction budgétaire et comptable M22 bis) incluant :

Différence de réalisation d'éléments d'actif : (contrepartie des produits financiers et plus-values de cessions affectées en ressource de la section d'investissement).

Réserve de trésorerie

Réserve pour investissement

Autres provisions réglementées

Règles et Méthodes Comptables

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISION RTT

Ce poste enregistre les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures selon le mode de calcul instauré par les organismes financeurs.

Provision départ retraite

Le montant des indemnités versées au départ en retraite des salariés, conforme à la convention collective, n'est pris en charge que partiellement par les organismes financeurs et ne fait donc pas l'objet d'une provision globale.

Les fonds affectés à la couverture des indemnités de départ en retraite qui s'élève au 31 décembre 2022 à 443 195 € ont été comptabilisé en compte 1588.

Provision pour Congés Payés

En application de l'avis ANC 2019-04, le montant de la créance envers les financeurs correspondant au montant de la provision pour congés à payer, charges incluses, à l'ouverture de l'exercice 2007 apparaît au débit du compte 115922 « Dépenses refusées par l'autorité de tarification » et figure au passif du bilan au poste « Report à nouveau » en moins des fonds propres de l'Association.

La variation de la provision, charges incluses, relative à l'année 2007 a été porté par affectation de résultat au passif du bilan au débit du compte 115 « Dépenses pour congés payés ».

Sur l'exercice 2020 en application de l'avis n° 2018-06 de l'A.N.C. les soldes des comptes 1159 "Dépenses refusées par l'autorité de tarification" et 115 922 "Dépenses pour congés payés" ont été porté au compte 11591 " Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-social"

La variation de la provision au titre de l'exercice a été comptabilisée au compte de résultat pour 103 691 € et les charges afférentes pour la somme de 65 150 €.

Provison CET

Règles et Méthodes Comptables

La dette envers les salariés pour Compte Epargne Temps est comptabilisée en dettes sociales et non en compte de provision mais les reprises de cette provision dans le compte 788 100. La reprise 2022 est de 14 453 euros.

Ceci génère un écart de présentation dans la totalisation de la colonne diminution du l'annexe provision, d'un montant de 14 453 euros.

PROVISION POUR RISQUES SUR LITIGES

Ce poste enregistre une provision constituée en vue d'un possible risque de reversement ARS.

3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le rapprochement avec l'association APAHM 21 s'est finalisé avec la signature du traité de fusion le 23 août 2021. L'association APAHM21 a intégrée l'ARRED au 1 er janvier 2022.

Le rapprochement avec l'association TEAM s'est finalisé avec la signature du traité de fusion le 13 septembre 2021. L'association TEAM a intégrée l'ARRED au 1 er janvier 2022.

Dans le cadre du CPOM le rapprochement avec l'association Accueil de Saint Aubin a été acté.

Les principaux impacts des apports réalisés sont les suivants :

Les immobilisations corporelles (hors immos en cours) enregistrent un apport de 362 546 euros et les amortissements un montant de 78 302 euros.

La totalité des emprunts apparaissant comme souscrit sur l'exercice correspondent à des financement repris dans le cadre de la fusion pour un total de 102 061 euros.

L'opération s'est traduite par une augmentation des fonds propres sans droit de reprise de 71 537 euros.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Effectifs AU 31 DECEMBRE 2022

Règles et Méthodes Comptables

Salariés présents au 31/12/2022

CDI Nombre de salariés : 209

Nombre d'E.T.P. : 191

4.2 Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

NEANT

Personnes concernées :

Président

Vice-Président ou Trésorier

Directeur Général

Une seule des personnes concernées bénéficiant d'une rémunération (et d'avantages en nature), l'indication de cette information conduirait à fournir une information individuelle confidentielle.

4.3 ENGAGEMENT HORS BILAN

Garanties d'emprunts auprès des banques :

ESAT les ateliers du Cailly :

Un emprunt de 540 000 euros, est garanti par une souscription de 1% au capital du Crédit Coopératif : 5 413.75 euros et 3% fonds de garantie FGMOSS / 16 200 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Association

Un emprunt de 573 927 euros est garanti à 50% par la ville de Bois-Guillaume et par une souscription de 63 parts A et 125 parts B au Crédit Coopératif. : 286 964 euros.

Un emprunt de 700 000 euros est garanti par une promesse d'affectation hypothécaire non notariée sur le bien objet du financement

Provisions PGR (Bailleur Logéal)

Le Foyer rue Manchon Frères à Rouen ainsi que la MAS de Bois guillaume fait l'objet de Convention avec le bailleur Logéal, nous bénéficions à ce titre d'une provision pour grosses réparations d'une montant global de 816 188 euros au 31 décembre 2022

5– DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	254 637		26 364			281 001
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	35 447		8 058			43 505
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 084		34 422			324 506
CORPORELLES	Terrains	1 255 050					1 255 050
	Constructions sur sol propre	7 161 258		253 000			7 414 258
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	2 920 333		73 656			2 993 989
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 857 881		148 302			3 006 182
	Instal., agencement, aménagement divers	168 937		81 427			250 364
	Matériel de transport	886 907		117 206	17 861		986 251
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	832 827		151 728	512		984 043
	Emballages récupérables et divers	57 728		3 124			60 852
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	115 413		375 877			491 290
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 256 332		1 204 320	18 373		17 442 280
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	210 348		2 707	2 874		210 181
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	792 193		550	41 520		751 223
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 002 541		3 257	44 394		961 404
TOTAL		17 548 957		1 241 999	62 767		18 728 189

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	179 943	13 458		193 401
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	33 404	2 726		36 131
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	213 347	16 184		229 531
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	3 882 301	280 143		4 162 444
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	2 068 404	119 882		2 188 286
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 352 066	142 094		2 494 160
	Autres instal., agencement, aménagement divers	90 624	15 682		106 306
	Matériel de transport	652 370	94 083	6 295	740 158
	Matériel de bureau, mobilier	583 613	112 877	512	695 978
	Emballages récupérables et divers	46 497	5 668		52 164
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 675 875	770 429	6 807	10 439 497
TOTAL		9 889 222	786 613	6 807	10 669 028

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	96 048			96 048
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	96 048			96 048
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	44 476		10 935	33 541
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	457 350	16 737	11 790	462 296
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	501 825	16 737	22 725	495 837
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	6 552			6 552
	Sur stocks et en-cours	9 326	9 236	9 236	9 326
	Sur comptes clients, usagers	98 647			98 647
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	758		52	706
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	115 283	9 236	9 288	115 231
	TOTAL GENERAL	713 156	25 973	32 013	707 116
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			9 326 222	35 570 52 10 935	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	2 707	2 707	
	Prêts	725 000	25 000	700 000
	Autres immobilisations financières	26 223		26 223
	Clients, usagers douteux ou litigieux	104 601	104 601	
	Autres créances clients, usagers	705 154	705 154	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 849	1 849	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64	64	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 800	8 800	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	543 586	543 586	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	331 260	331 260	
	Charges constatées d'avance	43 646	43 646	
	TOTAL DES CREANCES	2 492 890	1 766 667	726 223
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		25 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 392 706	113 400	451 327	827 979
	Emprunts et dettes financières divers	5 438	5 438		
	Fournisseurs et comptes rattachés	545 833	545 833		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	799 851	799 851		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	915 972	915 972		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	97	97		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	69 868	69 868		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	131 429	131 429		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	40 749	40 749		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	122 931	122 931		
	TOTAL DES DETTES	4 024 873	2 745 567	451 327	827 979
Emprunts souscrits en cours d'exercice		102 061			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		112 768			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	4 930 234		71 537		5 001 771
Fonds propres avec droit de reprise	1 223 514				1 223 514
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	5 570 924	69 621			5 640 545
Autres réserves	166 587				166 587
Report à nouveau	175 096	94 814	212 029	110 483	371 457
Excédent ou déficit de l'exercice	164 435	(164 435)		395 477	(395 477)
Situation nette	11 993 359		283 566	505 960	11 921 068
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	21 669		67 102	11 041	77 730
Provisions réglementées	96 048				96 048
TOTAL	12 111 075		350 667	517 000	12 094 845

Pour obtenir la variation du RAN il convient d'ajouter à la ligne report à nouveau le report sous contrôle des tiers financeurs

RAN	175 096	306 843	-110 483	371 457
RAN sous contrôle	- 237 432	94 814	55 290	- 87 329
Total	- 62 334	94 814	306 843	55 193

284 127

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	118 116		48 961		17 213	86 368	
Contributions financières d'autres org.	110 914		2 032		24 692	133 574	
Fonds dédiés dons et autre fin							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	229 029		50 993		41 905	219 941	

Sur l'exercice 2022, l'Association a perçu financements suivants qui ont été affecté en fonds dédiés à l'investissement :

pour 200 637 euros

soit un total de 736 392 euros

Ces fonds ont été rapportés au compte de résultat à hauteur de 8 983 euros, ce qui les ramène à un montant net de 727 409 euros.